

8 Dans tous les autres cas.

Vous devez quitter la Nouvelle-Zélande avant la date d'expiration de votre visa, faute de quoi vous serez expulsé(e).

Venez-vous en Nouvelle-Zélande pour suivre un traitement médical, pour consulter un médecin ou pour accoucher ?

Oui Non

Sélectionnez une option. Je suis titulaire d'un visa d'entrée temporaire (cochez Oui si vous êtes actuellement titulaire d'un visa, même s'il n'est pas apposé sous forme de vignette dans votre passeport).

Oui

ou Je ne suis titulaire d'aucun visa et je vais faire une demande de visa touristique à mon arrivée.

Oui

9 Avez-vous déjà été condamné(e) à une peine d'emprisonnement de 12 mois ou plus, été expulsé(e) ou renvoyé(e) d'un pays ou été interdit(e) d'entrée dans un pays ?

Oui Non

10 Je déclare que les informations que j'ai fournies sont exactes, correctes et complètes.

Signature Date

(un parent ou un tuteur doit signer pour les enfants âgés de moins de 18 ans)

Conformément à la loi de 2020 sur la protection de la vie privée (Privacy Act 2020), vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier. Pour exercer ce droit, veuillez contacter le service des douanes de Nouvelle-Zélande (New Zealand Customs Service) par téléphone au 0800 428 786 ou par e-mail à feedback@customs.govt.nz. Vous pouvez également vous adresser au service d'immigration de Nouvelle-Zélande en envoyant un courrier à Immigration New Zealand, PO Box 1473, Wellington.



CARTE D'ARRIVÉE EN NOUVELLE-ZÉLANDE À REMPLIR PAR LES PASSAGERS

Les informations que vous fournissez sont collectées aux fins de l'administration des lois relatives à la douane, à l'immigration, à la biosécurité, à la sécurité aux frontières, à la santé, à la faune et la flore, à la police, au recouvrement des amendes, à la justice, aux allocations, aux services sociaux, aux élections, aux recettes fiscales et aux devises. Les autorités frontalières en ont besoin pour remplir leurs fonctions légitimes. Lorsque la loi le permet, elles pourront être communiquées à d'autres administrations, y compris pour le recouplement de données. Ces informations seront utilisées par Statistics New Zealand à des fins statistiques.

CARTE D'ARRIVÉE EN NOUVELLE-ZÉLANDE À REMPLIR PAR LES PASSAGERS

APR 2022

- Cette carte d'arrivée est un document à valeur juridique. Toute fausse déclaration peut entraîner des pénalités, y compris la confiscation de marchandises, des amendes, des poursuites, des peines d'emprisonnement et l'expulsion du pays.
- Une carte doit être remplie pour chaque passager, enfants compris.
- Veuillez répondre en anglais aux questions du recto ET du verso.
- Écrivez en majuscules, par ex. : **NEW ZEALAND** ou indiquez vos réponses à l'aide d'une coche :

1	Numéro de vol/Nom du navire	Numéro de place dans l'avion		
	Port étranger dans lequel vous avez embarqué à bord de CET avion / CE navire			
	Numéro de passeport			
	Nationalité indiquée dans le passeport			
	Nom de famille			
	Prénoms			
	Date de naissance	jour	mois	année
	Pays de naissance			
	Profession ou emploi			
	Adresse résidentielle ou de contact complète en Nouvelle-Zélande			
	E-mail			
	Numéro de téléphone portable/fixe			

2a	Répondez aux questions de cette section si vous habitez en Nouvelle-Zélande. Sinon, passez à la question 2b.		
	Pendant votre séjour à l'étranger, dans quel pays avez-vous passé le plus de temps ?		
	Quelle était la raison PRINCIPALE de votre voyage ?		
	<input type="radio"/> visite à des amis/parents	<input type="radio"/> affaires	<input type="radio"/> vacances
	<input type="radio"/> conférence/congrès	<input type="radio"/> scolarité/étude	<input type="radio"/> autre
	Dans quel pays vivez-vous principalement au cours des 12 prochains mois ?		
	<input type="radio"/> Nouvelle-Zélande	<input type="radio"/> autre	

2b	Répondez aux questions de cette section si vous n'habitez PAS en Nouvelle-Zélande.			
	Combien de temps comptez-vous rester en Nouvelle-Zélande ?	années	mois	jours
		<input type="radio"/> Définitivement ou		
	Si vous ne restez pas définitivement, quelle est la raison PRINCIPALE de votre visite en Nouvelle-Zélande ?			
	<input type="radio"/> visite à des amis/parents	<input type="radio"/> affaires	<input type="radio"/> vacances	
	<input type="radio"/> conférence/congrès	<input type="radio"/> scolarité/étude	<input type="radio"/> autre	
	Dans quel pays avez-vous vécu en dernier pendant au moins 12 mois ?			
	État, province ou préfecture	Code postal		

3	Indiquez tous les pays dans lesquels vous êtes rendu(e) au cours des 30 derniers jours :

4	Savez-vous ce que contiennent vos bagages ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
5	Apportez-vous en Nouvelle-Zélande :		
	• Des aliments : cuits, crus, frais, en conserves, emballés ou séchés ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Des animaux ou des produits d'origine animale : y compris viande, produits laitiers, poisson, miel, produits apicoles, œufs, plumes, coquillages, laine brute, peaux, os ou insectes ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Des plantes ou des produits d'origine végétale : fruits, fleurs, graines, bulbes, bois, écorce, feuilles, noix, légumes, parties de plantes, champignons, canne, bambou ou paille, y compris pour des offrandes religieuses ou un usage médical ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	D'autres articles présentant un risque pour la biosécurité, y compris les suivants :		
	• Médicaments pour animaux, cultures biologiques, organismes, terre ou eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Équipements ou vêtements utilisés avec des animaux, des plantes ou de l'eau, y compris pour le jardinage, l'apiculture, la pêche, les sports aquatiques ou des activités de plongée ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Articles utilisés pour des activités de plein air, y compris les chaussures, les tentes, ainsi que les équipements de camping, de chasse, de randonnée, de golf ou sportifs ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	Au cours des 30 derniers jours (passés hors de Nouvelle-Zélande) vous êtes-vous rendu(e) dans des espaces naturels, et avez-vous été en contact avec des animaux (chats et chiens domestiques exceptés) ou visité des lieux de production ou de transformation d'animaux ou de plantes ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

6	Apportez-vous en Nouvelle-Zélande :		
	• Médicaments : pour plus de 3 mois ou des médicaments sans prescription ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Des marchandises interdites ou soumises à restrictions : par exemple, armes, publications indécentes, espèces menacées de flore ou de faune, drogues illicites ou réglementées ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Alcool : plus de 3 bouteilles de spiritueux (de maximum 1,125 litre chacune) et 4,5 litres de vin ou de bière ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Tabac : plus de 50 cigarettes ou de 50 grammes de produits du tabac (y compris un mélange de cigarettes et d'autres produits du tabac) ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Marchandises achetées à l'étranger et/ou en détaxe en Nouvelle-Zélande : d'une valeur totale de plus de 700 NZD (cadeaux y compris) ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Des marchandises à usage professionnel ou commercial ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Des marchandises transportées pour le compte d'une autre personne ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	• Argent : 10 000 NZD ou plus (ou l'équivalent en devises étrangères), y compris chèques de voyage, chèques bancaires, mandats postaux, etc. ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

7	Êtes-vous titulaire d'un passeport néo-zélandais en cours de validité, d'un visa de résident ou d'un visa de retour pour résident ? Si oui, passez à la question 10.	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	Êtes-vous un(e) citoyen/citoyenne néo-zélandais(e) voyageant avec un passeport étranger ? Si oui, passez à la question 10.	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
	Êtes-vous titulaire d'un passeport australien, d'un visa de résident permanent en Australie ou d'un visa de retour pour résident en Australie ? – Si oui, passez à la question 9.	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

ATTENTION! Toute fausse déclaration est passible d'une AMENDE IMMÉDIATE DE 400 NZD

ATTENTION! Toute fausse déclaration est passible d'une AMENDE IMMÉDIATE DE 400 NZD